

UN NUMERO 10 C.

LE

# PEUPLE SOUVERAIN

## JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Platière, 12; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C<sup>o</sup>, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

(Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.)

Le Peuple Souverain paraît tous les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du PEUPLE SOUVERAIN, doit être adressé franco au Directeur-Gérant.

Prix de l'Abonnement :

	Trois mois.	Six mois.	Un an.
LYON,	8 fr. 50 c.	16 fr.	30 fr.
DÉPARTEMENTS, 12	22	40	

Annonces, 25 c.—Réclames, 40 c.

Lyon, 2 Juillet 1848.

LES RÉVOLUTIONS ET LEURS CONSÉQUENCES.

Depuis que le peuple a pu voir briller la lumière du progrès, une lutte s'est engagée entre l'aristocratie et la démocratie, lutte terrible et incessante. Le char révolutionnaire, toujours lancé avec vigueur, n'a pu suivre tranquillement sa course, et par conséquent n'est pas encore arrivé à sa destination; car la force des choses l'a constamment fait rétrograder, ou plutôt, le peuple n'ayant que l'instinct et non l'intelligence de ses droits, il n'a pu les vouloir fermement en 1789. La révolution s'accomplissait contre la royauté, la noblesse et le clergé, aux acclamations de la bourgeoisie et du peuple. La bourgeoisie, satisfaite de ce qu'elle n'était plus étreinte par les privilèges écrasants et vexatoires de l'absolutisme, ne voulut ni plus ni moins qu'en 1830, c'est-à-dire une monarchie constitutionnelle entourée d'institutions républicaines. Il devait en être ainsi: Lafayette dirigeait la cohorte des Feuillants royalistes en 1789 comme en 1830, avec cette différence qu'on les appelait alors les libéraux de quinze ans. Les Feuillants repoussés, dispersés par la foudre révolutionnaire, le peuple eut des droits; mais les Girondins voulurent alors faire adopter une forme de gouvernement républicain aristocratique, le fédéralisme par lequel la France eût été subdivisée en petits États provinciaux, pour le plus grand intérêt de cette bourgeoisie républicaine; celle-ci fut brisée, broyée par les Montagnards, républicains sincères, mais impitoyables. Ces hommes avaient une tâche bien lourde; aussi se virent-ils contraints de porter des coups terribles pour l'accomplir, et ils tombèrent après avoir rempli leur mission, et leur chute fut saluée des acclamations de l'aristocratie et même du peuple, pour lequel ils avaient tant fait. De ce jour, la révolution rétrograda du Directoire au Consulat, puis à l'Empire, puis à la Restauration. Les rois, renvoyés une première fois du sol français, nous furent ramenés par une horde de barbares.

Pendant leur exil ils n'avaient rien appris, rien oublié, et voulurent rétablir l'ancien régime, chose im-

possible; et bientôt ils furent obligés de repasser la Manche. car de nouveau la bourgeoisie et le peuple n'en voulaient plus.

En 1830, les esprits n'étant pas préparés, parce qu'il n'avait été question que de violation de la charte constitutionnelle et non de grands principes, les hommes qui les possédaient, ces principes, ne furent pas écoutés. (C'étaient Audry de Puyraveau, Voyer-d'Argenson, Charles Teste, Pierre Leroux, Godfroy Cavaignac, etc.) Lafayette, Lafitte et consorts, firent proclamer un roi constitutionnel, qui devait aussi entourer son trône d'institutions républicaines; on sait ce qu'a fait le régime, celui qui donnait des poignées de main, qui disait: Désormais la charte sera une vérité; après dix-huit ans de fourberie, de dilapidations, de corruption, le roi des barricades est tombé en février 1848.

La République a été proclamée, le vote universel a été reconnu de même que le droit d'association; la presse ne devra plus avoir d'entraves, plus de timbre, plus de cautionnement; le droit au travail et à la vie était garanti.

Voilà bien les promesses du lendemain, mais comment s'accomplissent-elles? Quatre mois après, on dit qu'on a trop promis; on n'organise pas le travail, on veut des enrôlements militaires forcés, parce qu'on sait que c'est par ce moyen qu'on bride le peuple et qu'on l'abrutit; on paralyse les effets salutaires que pourrait produire le droit d'association; on ne veut pas donner une bonne direction aux clubs en exerçant sur eux une utile surveillance; on veut les gêner d'abord, les supprimer ensuite. La liberté de la presse est violée. L'émeute est la conséquence forcée de la misère, et le gouvernement ne crée rien de sérieux! Ceci se comprend: le pouvoir est entre les mains du républicanisme tiède, d'une espèce de coterie *ôte-toi de là que je m'y mette*, qui a renversé des hommes et voudrait conserver les principes; qui ne peut ni ne veut affermir la République; qui confie toutes les fonctions à tous les anciens employés de la monarchie. La garde nationale a le pouvoir dictatorial, et le pouvoir exécutif est exercé par un soldat qui pourrait bien finir par croire que d'une République entourée d'institutions monarchiques, on peut

sans inconvénient faire une monarchie, puisqu'il n'y a que le mot à changer. En présence d'un tel spectacle, quelle doit être l'attitude du peuple, des sincères démocrates? Il faut qu'ils demeurent calmes, patients, résignés, mais sincèrement résolus à ne laisser faire à leurs ennemis que ce qu'on est convenu d'appeler de simples mesures de nécessité. Il faut empêcher ceux-ci de proclamer un roi sous quelque désignation que ce soit, d'attenter au vote universel, d'anéantir le droit d'association, de supprimer la liberté de la presse; car c'est en nous cramponnant à ces institutions que nous en obtiendrons d'autres, et que nous arriverons sans effusion de sang à la régénération, à la transformation complète de la société, en la mettant en harmonie avec les principes sacrés et éternels de justice, basés sur la liberté, l'égalité et la fraternité. A. M.

Les réactionnaires continuent leurs diatribes contre le parti démocratique. Qui peut croire aux naïvetés débitées par eux, afin de terrorifier les hommes timorés? Voici, en effet, ce qu'ils viennent de découvrir:

Les démocrates avaient dressé un plan par lequel les ponts devaient être coupés, les conduits de gaz brisés; on a même vu sur ce plan, chose inouïe! des poignards pour frapper allants et venants! Et il est des braves gens assez stupides pour croire à ces calomnies! Ceci nous donne la mesure des moyens employés par nos ennemis. N'est-ce pas la même tactique que du bon vieux temps de la monarchie?

Événements des Journées de juin.

Aujourd'hui que l'ensemble des faits est mieux apprécié après quatre jours de combat sur un cercle immense, on porte le nombre des insurgés à 40,000. Ce chiffre ne semble pas exagéré quand on considère qu'il n'a pas fallu moins d'une force double pour triompher de cette insurrection, la plus formidable, la mieux conduite et la plus désespérée qu'on ait encore vue parmi nous.

On aura pendant plusieurs jours encore à enregistrer des faits d'armes et des traits héroïques. Répétons avec douleur ce que nous avons déjà dit et ce que tout le monde sait, que jamais la guerre civile ne s'était ma-

### FEUILLETON.

HISTOIRE ANECDOTIQUE DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

#### LES DAMES AU VOILE NOIR.

§ II. — Ce quelles sont.

(Suite. — Voir les numéros des 21 et 23 juin.)

Vers la fin du mois de janvier dernier, l'omnibus qui conduit de la barrière Blanche à l'Odéon emmenait, vers le théâtre des Italiens, une cargaison compacte de passagers. Il y avait, ce jour-là, répétition générale d'un nouvel opéra buffa, et il était facile de voir que presque tous les voyageurs se rendaient à cette répétition. Trois des plus jolies choristes de l'Opéra occupaient les places du fond et se renfermaient dans leur dignité de cantatrices sans avoir l'air de connaître le moins du monde deux des charmants petits rats qui, le soir, montent près d'elles leur minois chiffonné et leurs jolies jambes. Un de nos peintres les plus célèbres souriait aux gentilles bayadères, tandis qu'un critique redoutable se mettait pour elles en frais de spirituels propos. Car il n'est point de célébrités avec lesquelles les reines au petit pied de l'Opéra — ceci soit dit sans jeu de mots, ne traitent de puissance à puissance. Deux statuaires, un compositeur, quelques personnages insignifiants et un chef de bureau du ministère qui, ce jour-là, remettait au lendemain les affaires sérieuses, complétaient successivement la Babel ambulante de la Chaussée-d'Antin au faubourg Saint-Germain. Enfin, il monta un dernier voyageur, le seizième. Chacun se serra, se pressa, se casa, et le conducteur, après avoir secoué vivement le cordon, cria le mot sacramentel: — Complet.

Tandis que l'omnibus prenait une allure plus rapide, le receveur en veste bleue commença le recouvrement de sa recette.

La plupart des tributaires remettaient leurs trente centimes enveloppés dans un morceau de papier destiné à préserver du contact impur du cuivre la virginité de leurs gants. Pendant que tous ces paquets mignons passaient des mains du conducteur dans la poche de sa veste brodée, le dernier venu portait tour-à-tour les siennes, de son gilet à son habit et de son habit à son gilet, avec l'embarras comique d'une personne qui a oublié ou perdu sa bourse. Son front cuivré et qui semblait porter les derniers indices d'une race africaine se couvrit d'une vive rougeur, et ses yeux jetèrent autour d'eux des regards effarés. Aussitôt, un homme jeune encore, que le hasard avait placé près de l'étranger, s'empressa de lui offrir la petite somme qui devait le tirer d'ennui.

Le mulâtre reçut cette offre avec une reconnaissance beaucoup plus vive que ne méritait un si mince service, et insista vivement pour connaître l'adresse de celui dont il était devenu débiteur. Le lendemain, en effet, plongé dans son grand fauteuil, et fort occupé à suivre, les yeux fixés sur le brasier de la cheminée, les mille fantaisies que formaient et détruisaient les charbons capricieux, l'écrivain entendit annoncer un nom qui lui était inconnu, et vit entrer l'étranger de la veille. Après avoir renouvelé ses remerciements avec toute l'exubérante reconnaissance d'un méridional, l'étranger jeta les yeux sur les nombreuses figurines de Danton qui se groupaient au fronton de la bibliothèque, sur la cheminée, dans l'étagère, partout enfin. Puis, avisant un buste de Bellini:

De toutes ces célébrités, dit-il, je n'ai connu que ce maestro, et dans de bien bizarres circonstances, je vous l'assure.

L'histoire que le pauvre Bellini lui avait contée, quelques jours avant une mort prompte et fatale revint alors à la mémoire de l'écrivain: et une sorte d'intuition lui révéla qu'il allait enfin apprendre le dénouement.

— A Florence, n'est-ce pas? demanda-t-il: dans le palais Guigni?

— D'où pouvez-vous savoir ces détails? reprit l'étranger; je ne les croyais connus que du maestro et de moi.

— Bellini me les a contés.

— Ils sont bien singuliers, n'est-il pas vrai? continua l'étranger en se levant pour partir.

— Monsieur, se hâta d'ajouter l'écrivain, je dois vous en faire l'aveu: je ne sais que la première partie de cette aventure; j'ignore quelle était la reine mystérieuse qui disparut tout-à-coup de Florence, et que le maestro retrouva plus tard à Pise.

— Les deux étrangers qui habitaient le palais Guigni, et qui excitèrent si vivement la curiosité du signor Bellini, étaient la veuve et la fille d'un pauvre cuisinier; — de pis encore: d'un esclave.

— Mais vous lui donniez le titre de majesté.

— C'est qu'en effet, le cuisinier, l'esclave, le marchand de pores devint roi. Oui, monsieur, j'ai assisté au sacre de ce monarque. Je puis vous l'assurer, jamais prince ne put former des rêves plus brillants et plus glorieux, au sein d'un pouvoir absolu, et dont tout semblait assurer la durée! Mais laissez-moi, interrompit-il, continuer la suspension qui vous tient en haleine depuis si longtemps. Votre curiosité excitée vous donnera de l'indulgence pour le récit que je vais vous faire, dans une langue qui n'est pas la mienne, et que je parle avec difficulté. Je vais répéter les événements où vous me dites que le signor Bellini les a laissés.

Le premier soin du maestro, en arrivant à Pise, fut de se faire donner un appartement et de se mettre au lit; il venait de faire une longue route qui l'avait péniblement fatigué. Il commençait à peine à fermer les yeux, lorsqu'on se prit à faire de la musique dans une pièce voisine. D'abord, il maudit ce concert intempestif; mais bientôt il se consola de l'impossibilité de dormir, en entendant une voix fraîche et d'une merveilleuse pureté, chanter avec un goût exquis une cavatine de la Norma. Telle était l'excellence de la méthode et l'éclat de l'exécution qu'il se leva, se vêtit à la tête et avec l'enthousiasme d'un dilettante, sans réfléchir à l'étrangeté de

nifestée parmi nous aussi redoutable, aussi violente, aussi furieuse, et que jamais autant de sang français n'avait été répandu par des mains françaises. Le nombre des victimes de part et d'autre est immense. Pour l'évaluation générale des pertes, il suffit de compter les généraux atteints. Sur 11 généraux qui avaient des commandements, 8 ont été frappés, dont deux ont été tués; voici leurs noms: tués, les généraux Négrier et Bréa; blessés, les généraux Bedeau, Duvivier, Damesme, Korte, Lafontaine, Fouché; n'ont pas été atteints, les généraux Lebreton, Perrot et Lamoricière. Ce dernier a eu deux chevaux tués sous lui. Les anciens militaires assurent que jamais dans les batailles de l'Empire la proportion des généraux tués et blessés n'a été aussi considérable, et que jamais dans les assauts livrés à des places fortes ou à des redoutes on n'avait perdu autant de monde qu'aux barricades de Paris, dans les terribles affaires de juin.

Dans la matinée du 24, les insurgés ayant construit plusieurs barricades sur la place de la Bastille à l'entrée du faubourg Saint Antoine, le colonel Bourdon, de la 8<sup>e</sup> légion de la garde nationale, jugea nécessaire de les faire enlever. A cet effet, le peu de gardes nationaux qui s'étaient rendus à la mairie située place des Vosges, fut dirigé de ce côté. Trois de ces barricades furent bravement enlevées. Le major Aufray fut tué ainsi que l'adjudant-major Zanan, tous deux anciens militaires et fort aimés de la légion. Un lieutenant fut également tué. Le capitaine Perrey, qui marchait à la tête de la colonne, assailli par une multitude d'insurgés, et n'ayant plus que quelques hommes, fut obligé de se jeter dans la rue Jean-Beausire, espèce de cul-de-sac, d'où il gagna, par l'intérieur des maisons et la rue des Tournelles, la place des Vosges. Un bataillon du 18<sup>e</sup> léger, fort de 400 hommes, accouru au secours de la mairie, venait d'y prendre position. Les insurgés, pénétrant par les issues de derrière de la mairie et par la caserne de la garde républicaine qui lui est contiguë, garnirent les premier et second étages et firent un feu plongeant sur le 18<sup>e</sup> léger et la garde nationale, qui était en bataille dans la cour de la mairie et sur la place.

En même temps une autre bande d'insurgés, pénétrant par l'impasse Guéméné, mit le feu à la porte de derrière de la maison n° 6, où demeure le citoyen Victor Hugo, envahit ses appartements et prit de flanc la troupe, qui alors se jeta sous les arcades et fit de vains efforts pour leur résister. Un capitaine, un lieutenant et quelques soldats étaient tombés morts; le commandant enveloppé fut obligé de se rendre et son bataillon fut aussitôt désarmé, à l'exception de quelques hommes qui se réfugièrent dans la maison des habitants patriotes dont les portes se refermèrent aussitôt sur eux. Le citoyen Victor Hugo était alors à l'assemblée. La citoyenne Hugo a eu toutes les peines du monde à s'échapper; les insurgés, dit-on, la recherchaient dans l'intention de la prendre pour otage. Ses deux fils étaient descendus spontanément en armes pour se joindre à la troupe et combattaient avec elle. Tout le monde parle avec éloge de leur conduite.

Les insurgés, après avoir pillé le dépôt d'armes et de munitions de la mairie, mis en sûreté les prisonniers de la ligne à la caserne des Minimes, se jetèrent dans la rue St-Antoine, emportant comme trophée le drapeau de la 8<sup>e</sup> légion. Cette bande, forte de plus de 2,000 hommes, se rallia au gros des insurgés qui était autour de l'Hôtel-de-Ville, s'empara de l'église Saint-Gervais et attaqua avec tant d'acharnement les troupes qui couraient l'Hôtel-de-Ville, que le général Duvivier, blessé en ce moment, se vit obligé de faire connaître au général Cavaignac la gravité de l'état des choses sur ce point; ce qui amena, comme on le sait, la mise en état de siège de Paris.

Correspondance particulière du Peuple Souverain.  
Paris, 30 juin 1848.

On lit dans le *Moniteur* :

« On ne saurait compter les calomnies que plusieurs organes de la presse produisent chaque jour. Quelques journaux ont annoncé que le citoyen Lalanne vient d'être mis en état d'arrestation. Le dévouement de cet

cette démarche, il courut précipitamment chez la cantatrice: celle-ci, vêtue de blanc, se tenait assise au piano, et tournait le dos à la porte. Elle ne put donc voir entrer Bellini et le bruit de l'instrument l'empêcha d'entendre qu'un étranger se trouvait là. C'était une jeune fille d'une tournure charmante et d'une grâce exquise. Quand elle eut fini de chanter, elle se leva, regarda derrière elle, et jeta un cri à l'aspect de l'inconnu qui s'était introduit dans l'appartement.

Ce cri de surprise fut répété par Bellini. La cantatrice était une négresse.

A ce bruit, deux nouveaux acteurs accoururent: l'un, c'était moi, monsieur; dans l'autre, le signor Bellini reconnu, dès les premiers mots qu'elle prononça, la vieille dame dont il avait escaladé la maison à Florence. Comme la jeune fille elle était de race africaine.

— Signor Bellini, dit-elle, soyez cette fois le bien venu. Nous n'avons point à Pise les mêmes motifs qu'à Florence. Je m'estime heureuse de recevoir chez moi l'auteur de *la Norma*, quoique sa visite ressemble quelque peu à une apparition. Mais il était sans doute écrit là-haut, ajouta-t-elle en souriant, que nos premières entrevues seraient accompagnées de tout le fracas d'un véritable mélodrame. J'espère cependant que nos relations n'en deviendront pas moins bonnes et simples désormais.

Et elle présenta un fauteuil à Bellini, qui, d'abord, un peu déconcerté, finit par déployer, pour faire tout-à-fait oublier sa double étourderie, la grâce chatoyante et irrésistible de son esprit charmant et de sa parole emmiellée. Quoiqu'il ne connût pas encore le nom de la dame noire, il ne lui donna pas moins le titre de majesté qu'il m'avait entendu lui adresser dans la nuit bizarre de Florence.

— Signor, interrompit-elle, ne me donnez pas un titre dont je n'ai pu déshabituer la fidélité d'un vieux

honorables citoyens lui avait fait suspendre ses travaux scientifiques pour le porter à la direction des ateliers nationaux, et il est impossible de comprendre où l'on a pu puiser une pareille erreur.»

— On dit que les rédacteurs de la *Presse* vont publier incessamment une brochure sur l'arrestation du citoyen Emile de Girardin. Cette publication doit paraître d'ici à un ou deux jours.

— Des instructions ont été ordonnées dans toute la France pour recommander l'application rigoureuse des lois sur les passeports.

— La société des Droits de l'homme est restée étrangère à l'insurrection de ces jours derniers. Cette société évalue son effectif à 55,000 hommes.

— L'instruction relative à l'insurrection se poursuit avec une grande activité. Aux rapporteurs près les conseils de guerre et à leurs substituts, dont nous avons hier indiqué le nombre, un arrêté du chef du pouvoir exécutif a adjoint, pour procéder aux interrogatoires, les officiers de police judiciaire de la ville de Paris, c'est-à-dire les substituts du procureur-général, vingt juges d'instruction, les vingt-deux substituts du procureur de la République et les quarante-huit commissaires de police. Un autre arrêté a, en outre, autorisé le procureur-général près la cour d'appel de Paris, le citoyen Corne, à désigner dix magistrats du tribunal de la Seine, pris parmi ceux qui sont attachés au service des audiences. Enfin, des arrêtés ultérieurs ont délégué dans chaque légion de la garde nationale de Paris trois officiers rapporteurs près les conseils de discipline pour concourir à cette information.

— Par suite d'un ordre du ministre de l'intérieur, le citoyen Baudrot, commissaire de police des délégations judiciaires, vient de procéder à une perquisition au domicile du citoyen Desflotte, officier de marine. Cette opération a donné lieu à la saisie de cinquante et quelques pièces diverses traitant de la politique, de l'organisation du travail et des associations phalanstériennes.

— Aujourd'hui, vers midi, on a apporté à la préfecture de police des mortiers de fonte d'un très-fort calibre, et leurs pilons; ces mortiers avaient servi à une fabrication clandestine de poudre. Il a été constaté que leur origine n'était pas celle que l'on eût dû naturellement supposer, c'est-à-dire qu'ayant été fabriqués pour le commerce de la droguerie, ils eussent pu être achetés ou enlevés par les insurgés. Tout au contraire, ces mortiers paraissent avoir été spécialement fondus et forés pour la fabrication des poudres; et parmi ceux qui ont été saisis, il s'en trouverait même deux dont le forage ne serait pas entièrement terminé.

Au nombre des personnes les plus récemment arrêtées se trouvent des officiers des 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> légions.

— Le corps de l'archevêque de Paris, embaumé d'après le procédé Gannal, est exposé dans une chapelle ardente, dans un des salons de l'Archevêché. Les fidèles sont admis à prier devant ces restes vénérés depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Le mandement des vicaires-généraux capitulaires fera connaître le jour et l'heure des obsèques, qui auront lieu dans l'église métropolitaine.

— Il y a eu quelque exagération dans ce qui a été dit et imprimé sur le nombre des forçats et des réclusionnaires libérés qui se seraient trouvés dans les rangs des insurgés. Il n'est pas douteux qu'en ces déplorables circonstances, comme dans toutes celles où l'ordre et la sécurité publiques sont compromis, des repris de justice n'aient tenté de commettre quelques méfaits: mais jusqu'à ce moment, on n'a pu constater d'une manière positive la présence parmi les prisonniers que d'une vingtaine de condamnés correctionnels, et l'on n'y a reconnu qu'un seul forçat en rupture de ban nommé Boulard, et un réclusionnaire libéré, Clément dit Longue-Epée.

La commission d'enquête instituée par l'Assemblée nationale, a déjà entendu de nombreux témoins et réuni une grande quantité de documents. Comme nous l'avons dit hier, ses investigations s'étendent au-delà des faits insurrectionnels.

— Le désarmement continue dans les 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> légions. Il se fait avec moins d'activité dans les autres

serviteur. Je ne suis plus qu'une pauvre exilée. Le malheur m'a fait durement expier la couronne que mon front a portée quelque temps, il est vrai. Cette fatale couronne a coûté la vie à mon mari et a fait massacrer sous mes yeux mes propres fils. N'appelez pas majesté la veuve du roi Henri Christophe, car ce mot sinistre évoque pour elle le souvenir de toutes les fatalités qui l'ont frappée.

Mais j'ai fait serment de ne jamais prononcer un mot de ces temps douloureux, reprit-elle après un moment de silence. Marie, mets-toi au piano et chante quelque chose au signor Bellini.

Peu à peu, la reine reprit une sérénité apparente, et quelqu'un qui ne l'eût point connue, comme moi, eût pu croire qu'elle avait tout oublié, en la voyant faire les honneurs de son salon avec une aisance et une grâce accomplies. En effet, monsieur, cette femme digne du rang élevé où le sort l'avait placée, quoiqu'elle ne fût d'abord qu'une pauvre esclave arrachée au Congo, s'était montrée digne de l'homme extraordinaire qui en avait fait son épouse.

Né dans l'île de Grenade, Christophe était entré dès l'âge de onze ans au service du comte d'Estaing, lorsque cet officier s'empara de cette possession anglaise. Il suivit son maître au siège de Savannah, et de là au cap François. Dans une sortie des ennemis, il sauva la vie au comte, qui l'affranchit. Christophe, au milieu des Européens, n'avait pas tardé à prendre leurs idées, et à sentir le besoin de s'élever au-dessus de la misérable condition des autres noirs. Maître de sa personne, il résolut de se conquérir de la fortune, et il se livra d'abord au commerce des bestiaux.

(La Presse.) — S. HENRI BERTHOUD.

(La suite prochainement.)

légions de Paris. L'autorité militaire a donné à cet égard les ordres les plus exprès, et ce serait à la négligence des maires d'arrondissement qu'il faudrait imputer l'inexécution de ces ordres. Il est prescrit de désarmer tous ceux qui sans motifs légitimes n'ont pas paru aux prises d'armes des trois premiers jours du combat.

— Il paraît certain que le nouveau ministère est décidé à prononcer la fermeture immédiate et définitive des ateliers nationaux, et à demander un nouveau crédit à l'Assemblée nationale pour donner des secours à domicile aux ouvriers sans travail, qui devront se munir d'attestations constatant leur situation et leur conduite pendant les journées de juin.

— Ce sont les observations du représentant Dahirel qui ont décidé l'amiral Leblanc à refuser le portefeuille de la marine, qui lui avait été donné quoiqu'il ne fit pas partie de l'Assemblée nationale.

On raconte l'épisode suivant du combat qui a eu lieu au clos St-Lazare, dans la journée de vendredi. Un homme tirait depuis longtemps des coups de fusil par une large meurtrière du mur d'enceinte donnant dans le clos d'où la garde mobile répondait. Il vise un mobile, ses yeux se couvrent d'un nuage; il a reconnu son fils. Frappé de stupefaction, il retient son doigt et subit le feu de son fils qui le manque. L'insurgé alors, n'osant pas avouer la découverte qu'il vient de faire, tant la haine des insurgés était puissante contre la garde mobile, décharge son fusil au hasard et abandonne le combat.

— On annonce que M. Goudchaux est hostile à presque toutes les mesures financières qui avaient été préparées par M. Duclerc; il va retirer immédiatement le projet de décret sur les assurances et préparer un nouveau plan financier. On a dit qu'il a l'intention de demander l'adoption immédiate d'un impôt sur le revenu semblable à celui qui existait déjà en Angleterre.

— La nuit dernière a été fort tranquille, et c'est à peine si l'on a entendu quelques coups de fusil dans les quartiers les plus reculés. La garde nationale avait abandonné une partie des petits postes de voisinage, mais elle en avait conservé dans presque toutes les rues. La troupe continuait à bivouaquer sur les boulevards et au Carrousel, mais une partie avait reçu asile chez les habitants. La totalité des troupes qui ont été appelées à Paris pour le rétablissement de l'ordre y restera jusqu'à ce que l'état de siège soit levé. On croit que l'état de siège se prolongera encore pendant une dizaine de jours.

— La citoyenne Négrier se trouvait dans le département de la Dordogne, pendant les troubles de Paris. C'est l'évêque de Périgueux qui s'est chargé de lui apprendre la triste nouvelle de la mort de son mari.

— Le colonel de la 5<sup>e</sup> légion, qui avait été arrêté comme impliqué dans les derniers événements, a été mis en liberté sous caution.

— On estime à plus de 50,000 personnes le nombre des citoyens qui vont chaque jour adresser un dernier adieu à leur achevé. Ces nombreux visiteurs appartiennent en nombre égal à toutes les classes de la société.

— Cinq cadavres d'officiers sont exposés au milieu du Panthéon, recouverts de draps blancs: ce sont ceux du général Bréa, ignominieusement mutilé, et de son aide-de-camp, le citoyen Mangin, celui du citoyen Brunet, capitaine de la garde mobile, celui du capitaine du 9<sup>e</sup> léger en détachement près du 16<sup>e</sup> bataillon de la mobile et celui d'un commandant de la garde mobile. On ne sait encore quel jour auront lieu les funérailles.

— Aujourd'hui, à onze heures, au moment où une estafette apportant une dépêche au colonel de Neuilly, commandant au Panthéon, passait rue St-Jacques, un coup de feu a été tiré sur elle et la balle a traversé son schako.

— Un regrettable événement a eu lieu hier soir dans la rue de Rivoli aux abords de la place de la Concorde. Le citoyen Lemansois-Duprez, secrétaire-général de la questure, rentrait hier soir vers onze heures et demie. Un des fonctionnaires lui crie: Qui-vive? Citoyen! lui répondit le citoyen Lemansois. Passez au large, reprit le fonctionnaire. C'est ici mon chemin, dit le citoyen Lemansois. Je ne puis passer au large. Un dragon qui passait, voyant le citoyen Lemansois en explication avec le factionnaire, le prit pour un insurgé ou du moins crut qu'il était rebelle à la consigne et déchargea son arme sur lui. Le citoyen Lemansois a été malheureusement atteint à la cuisse. On craint que sa blessure ne soit pas sans gravité.

## ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 29 juin.

La discussion relative à la question des ateliers nationaux est renvoyée à lundi. Un débat confus s'engage sur le projet de décret concernant la réorganisation des conseils municipaux. Le rapport n'étant pas encore prêt, il est impossible d'ouvrir la discussion.

La chambre décide que demain il sera procédé au renouvellement des bureaux par la voie du sort.

La séance est levée.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Séance du 30 juin.

Présidence du citoyen A. MARRAST, vice-président.

A une heure, la séance est ouverte, le procès-verbal est lu et adopté.

Le président: J'invite le citoyen Marie à monter au fauteuil. Le citoyen Marie prononce un discours dans lequel il invite la chambre à procéder avec fermeté au développement modéré des principes républicains.

Après ce discours, le président, conformément à l'ordre du jour, procède au tirage des bureaux.

Discussion du projet de loi relatif aux élections des conseils municipaux, d'arrondissement et de département. Le citoyen Gavaud, au nom du comité d'administration départementale et communale, demande que l'Assemblée, pour faciliter la discussion et la rendre plus rapide, écarte tout d'abord les amendements qui ne porteraient que sur des modifications de rédaction.

Le citoyen Babaud-Larivière, tout en admettant le caractère transitoire de la loi, voudrait qu'elle consacrait le principe de l'élection des maires et adjoints par le suffrage universel.

Le citoyen Dabaux insiste pour la discussion de tous les amendements, et présente quelques observations sur l'ensemble du projet.

Après quelques mots du citoyen Carion Nysas, la chambre passe à la discussion des articles.

Article unique. Il sera procédé au renouvellement intégral des conseils d'arrondissement et de département.

Les élections municipales auront lieu avant le 1er août prochain. Les élections des conseils d'arrondissement et de département auront lieu avant le 1er septembre suivant, et, dans tous les cas, avant la session ordinaire de ces conseils.

La ville de Paris et le département de la Seine seront l'objet d'un décret spécial. Toutefois une commission provisoire municipale et départementale, instituée dans le plus bref délai par le pouvoir exécutif, remplacera jusqu'à la promulgation prochaine de ce décret le conseil dissout par le gouvernement provisoire.

L'article unique est adopté. Le citoyen Dabaux présente un article additionnel dont voici les termes :

Art. 2. Il sera élu un membre du conseil général dans chaque canton.

Le conseil d'arrondissement de chaque sous-préfecture sera composé d'autant de membres que l'arrondissement a de cantons, sans que le nombre des conseillers puisse être au-dessous de neuf. Sont quelques autres dispositions réglementaires.

Cet article, combattu par le rapporteur du projet, est adopté à une grande majorité.

Sur l'art. 3 de l'amendement du citoyen Babeaux, le citoyen Panat présente un sous-amendement ayant pour but de maintenir le mode actuel d'élections par section.

Une discussion confuse s'engage sur cette proposition. L'amendement du citoyen Panat, mis aux voix, est rejeté. La séance continue.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Dans le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal, nous avons oublié de parler d'une note lue par le citoyen maire, par laquelle il est rendu un compte détaillé de dépenses faites sur l'impôt des 55 centimes, et que le commissaire du gouvernement prétend mettre à la charge de la ville. Le total de ces dépenses s'élève à 1,938,482 f. 77 c.

En voici les détails :

CHANTIERS NATIONAUX.

Bureau central de l'organisation des chantiers.	8,477 f. 43 c.	
Chemin de fer de Paris à Lyon.	507,000 »	
Chemin de fer de Lyon à Bourgoin.	482,000 »	
Fortifications et Génie.	451,000 »	
Amélioration au lit du fleuve du Rhône.	61,000 »	
Dignes de subverse en amont des Broteaux.	194,000 »	1,618,877 f. 43 c.
Remblais au bas-port de la Guillotière et gare de la Vitriolerie.	456,000 »	
Remblais et digues à la Tête-d'Or.	90,000 »	
Chemin de Choulans.	259,000 »	
Chemin de l'impasse St-Clair à la montée Rey, et démolition.	50,400 »	

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

A M. Arago, commissaire du gouvernement.	6,000 »	
A M. Martin Bernard, commissaire du gouvernement.	6,000 »	62,000 »
A M. Laforest, maire de Lyon.	50,000 »	

SECOURS AUX COMMUNES.

A la com. de la Croix-Rousse,	133,938 60	
A la com. de la Guillotière,	85,000 »	256,938 60
A la com. de Vaise,	5,000 »	
A la com. de Caluire,	41,000 »	
A M. Mermoz, directeur des contributions, frais de confection du rôle,		666 52

Total égal, 1,958,482 f. 77 c.

Le rôle de 55 cent. s'élève à 1,925,879 f. 50 c. et se divise ainsi :

Lyon,	1,659,594 f. 20 c.
Croix-Rousse,	18,216 80
Guillotière,	160,647 34
Vaise,	43,420 87

Le recouvrement fait sur le rôle est de 430,600 f.

Jusqu'à ce jour l'espace nous a manqué pour reproduire dans nos colonnes le projet suivant, ayant pour but d'organiser une société qui mette enfin l'ouvrier à même de se procurer à bon compte les métiers et ustensiles dont il a besoin, en se soustrayant à la rapacité de certains marchands. Une liste de souscription est ouverte dans nos bureaux; les citoyens qui voudraient y adhérer sont priés de s'y présenter.

Croix-Rousse, le 20 juin 1848.

Citoyen rédacteur,

Je vous adresse un projet dont vous voudrez bien rendre compte dans un de vos prochains numéros. Aussi avantageusement connu que vous l'êtes par les ouvriers de notre ville, vous rendriez un grand service à la fabrique lyonnaise s'il vous était possible de recevoir les signatures des personnes adhérentes à cette organisation.

Agréés, etc.

Philippe DESVIGNES.

Société générale

POUR LA CENTRALISATION DES USTENSILES ENTRE LES OUVRIERS ET LES FABRICANTS D'ÉTOFFES DE SOIE.

Fondateurs-gérants provisoires, les citoyens A.-M.-P. Desvignes et J. Bonnod, 1, rue Duviard (Croix-Rousse.)

Extrait du rapport de la commission d'enquête nommée par le comité de l'organisation du travail pour examiner le projet d'association sur les ustensiles présenté au comité.

Après des éloges et des remerciements, le rapporteur s'exprime ainsi :

Les citoyens Desvignes et Bonnod ont été frappés du grand nombre d'ustensiles que nécessite, dans la fabrique lyonnaise, l'isolement des ateliers et des dépenses nouvelles qu'entraîne chaque renouvellement de saison. Ils proposent la création d'une maison centrale qui se rende acquéreur de tous les ustensiles et qui les livre aux fabricants et chefs d'atelier moyennant une faible rétribution.

Une pareille maison serait facile à établir immédiatement et rendrait certainement de grands services à la fabrique lyonnaise.

Nous soussignés chefs d'atelier et fabricants de soieries de la ville de Lyon et ses faubourgs,

Considérant qu'il existe à Lyon peut-être trois fois plus d'ustensiles qu'il n'en faut pour fabriquer toutes espèces d'étoffes, et que cependant à chaque renouvellement de saison les chefs d'atelier sont embarrassés de trouver ceux dont ils ont besoin; qu'ils dépensent leurs dernières économies ou qu'ils vendent à vil prix d'autres harnais qui feront faute, plus tard, pour racheter chez les marchands d'ustensiles, le pré de la fabrique lyonnaise, pour racheter, disons-nous, au poids de l'or, ce qu'ils ont vendu dans la mauvaise saison pour un morceau de pain;

Que bien souvent encore, toute ressource manquant, on est forcé de refuser l'ouvrage;

Considérant que les fabricants ont des capitaux immenses, que la commandite et l'usure leur font payer 7 ou 8 pour cent en tous genres de tous genres, et que néanmoins ils ne sont pas exempt de frais annuels extraordinaires;

Considérant que ces causes légèrement esquissées sont une source de décadence pour la fabrique lyonnaise, en ce que, pour subvenir à ces nombreux frais d'ustensiles mille fois répétés, il faut diminuer les façons, augmenter le prix de vente; qu'alors l'ouvrier souffre et l'industrie meurt;

Considérant qu'il est d'une nécessité absolue de détruire immédiatement ces marchands de métiers, voleurs de profession, qui spéculent et s'engraissent de la misère des travailleurs; parasites qui consomment sans produire, qu'il y a lieu dès lors de les forcer à produire pour consommer;

Considérant que les causes qui, jusqu'à ce jour, ont empêché l'amélioration des classes ouvrières, c'est le mauvais vouloir que l'on a toujours mis à s'entendre; c'est l'égoïsme personnel; c'est cette contradiction née de la misère qui existe entre le fabricant et le chef d'atelier;

Que nous devons par nos efforts tendre à détruire cette fatale ignorance, et rétablir la bonne harmonie entre tous les travailleurs d'une même cité;

Considérant qu'il est de notre devoir d'arrêter au plus tôt le travail des campagnes par la facilité que nous donnerons à celui de la ville au moyen d'améliorations impossibles à créer dans la campagne;

Considérant que pour arriver à toutes ces fins, il n'y a pas de moyens plus sûrs, plus efficaces qu'une vaste centralisation d'ustensiles;

Considérant qu'une semblable institution mettrait au jour, créerait pour ainsi dire un capital de 5 millions au moins que l'on jetterait à la circulation comme un numéraire longtemps enfoui, et qui serait distribué à 20 ou 50 mille personnes;

Considérant que la maison peut s'établir sans aucune espèce de mise de fonds;

Vu le rapport favorable de la commission du travail;

Ce système pouvant s'allier avec tous les projets d'organisation du travail en discussion.

Nous avons arrêté et arrêtons provisoirement les dispositions générales que voici :

Art. 1. Il est formé une maison centrale qui se rendra propriétaire de tous les ustensiles servant à la fabrication des étoffes de soie pour Lyon et ses faubourgs.

Les négociants et les chefs d'atelier sont priés de venir y déposer tout ce qu'ils possèdent en ce genre.

Art. 2. Une commission d'expertise composée de fabricants et de chefs d'atelier, et qui se renouvellera périodiquement, sera appelée à évaluer les objets déposés.

Art. 3. Sur le rapport de la commission, il sera délivré au déposant un récépissé des ustensiles, et sur lequel l'administration s'engagera à en rembourser la valeur en espèces.

Cette reconnaissance, revêtue des formes commerciales, étant délivrée sur un nantissement certain, indiquant l'existence d'une valeur réelle, pourra facilement circuler dans le commerce jusqu'au jour de son échéance.

Art. 4. Les articles déposés seront classés, numérotés et mis à la disposition de tous moyennant un droit fixe sur le montant des façons.

Ce droit pourra être payé partie par le fabricant, partie par le chef d'atelier.

Art. 5. Lorsqu'un maître recevra une disposition signée du fabricant, on lui délivrera immédiatement tous les ustensiles nécessaires quels qu'ils soient.

Ces ustensiles seront portés sur le livre même où sont inscrits les comptes du fabricant et de l'ouvrier.

Les fabricants seront invités à ne pas régler entièrement le prix des façons avant que l'administration n'ait

acquitté le compte d'ustensiles; ils seront de même invités à retenir le droit de location.

Art. 6. En cas d'avarie grave des objets prêtés, la commission d'expertise désignera elle-même l'indemnité due à la maison.

Art. 7. L'achat, les réparations et l'entretien des ustensiles sont à la charge de l'administration.

Art. 8. La maison sera dirigée par un directeur et un sous-directeur, sous la surveillance d'un conseil d'administration composé de fabricants et de chefs d'atelier.

Art. 9. Les directeurs seront choisis parmi les employés de l'administration et nommés par le conseil.

Art. 10. Tous les six mois un inventaire sera dressé par les soins du directeur; les bénéfices résultant du droit de location serviront à amortir la dette occasionnée par l'achat primitif des ustensiles et l'organisation de la maison.

Art. 11. Aucun bénéfice n'appartiendra à personne en particulier.

Les sommes économisées seront la propriété de tous. Lorsque les dettes seront anéanties, on diminuera les droits de location.

Les employés seront rétribués selon le travail qui leur sera confié.

Art. 12. Un règlement d'administration particulier, relatif aux employés et aux emprunteurs, sera créé par les directeurs, concurremment avec les divers comités d'expertise et de surveillance, aidés du concours de tous les citoyens qui voudront nous aider de leurs conseils.

Spectacle du 2 juillet.

Grand-Théâtre. — Catherine Howard, drame en 3 actes.

La Mairaine, vaudeville en un acte.

Théâtre des Celestins. — Les deux Serruriers, dr. en 3 actes.

Un Duel sous le cardinal de Richelieu, drame en 3 actes.

Antilles.

Les avis des Antilles anglaises, reçus par le *Tay*, représentent toujours la position de ces colonies comme fort peu satisfaisante. Le temps y était assez favorable à l'agriculture; mais les planteurs continuent de se plaindre et annoncent que si la législation des sucres en Angleterre n'est pas immédiatement révisée dans un sens favorable aux colonies, la production est pour jamais anéantie. — L'assemblée législative de la Jamaïque a été prorogée au 20 juin. Quelques secousses de tremblement de terre ont été ressenties dans cette île.

— Le gouvernement de Porto-Ricco a publié une proclamation pour inviter les résidents étrangers à se faire naturaliser. (*Indépendant des Bouches-du-Rhône.*)

Départements

SAÔNE-ET-LOIRE. — Chalon-sur-Saône, 19 juin :

Citoyens,

Qu'un crêpe de deuil voile le front de la patrie! La plus affreuse des calamités, la guerre civile, a désolé pendant plus de trois jours la capitale de la France. Dans cette lutte atroce, telle que l'histoire n'en offre pas d'exemple, le sang de nos frères a coulé à flots; puisse-t-il cimenter notre sainte République dont heureusement le principe n'a pas été mis en question.

Puisse aussi le sang français ne plus abreuver des collisions intestines! Que les vainqueurs n'oublient pas, surtout en ce moment, la fraternité inscrite au drapeau sous lequel ils ont combattu, et qu'ils se souviennent de ces belles paroles d'un de nos plus illustres généraux : *La seule gloire des guerres civiles est de les terminer.*

Les nouvelles successives de ces désastres ont plongé notre population dans des émotions douloureuses. La tristesse est générale. L'ordre et la plus parfaite tranquillité n'ont cessé de régner.

Du reste, le bon esprit, le patriotisme de nos concitoyens nous sont un sûr garant que le calme ne sera pas troublé dans une circonstance où la concorde est le premier des devoirs.

(*Le Patriote de Saône-et-Loire.*)

— Le vol d'une somme de 500 fr. a été commis au préjudice de M. Jullien, maître chapelier, rue du Bœuf, à Grenoble. Des soupçons graves planent sur un individu qui aurait une connaissance parfaite de l'habitation du citoyen Jullien. Une montre d'or, qui avait été soustraite en même temps et dans le même lieu que l'argent dont il s'agit, a été retrouvée deux jours après dans un coin de la basse-cour. La justice a, dit-on, l'assurance de s'emparer du coupable. (*Courrier de l'Isère.*)

— HAUTE-GARONNE. — On lit dans l'*Emancipation* du 27 juin :

« Nous n'avons jamais pris la plume avec plus de tristesse et de douleur, jamais le deuil de la pensée n'encadra plus justement nos colonnes. La liberté a reçu son hécatombe, nous avons à en faire l'histoire, et cette histoire durera quatre jours !... Voilons-nous la face, car c'est un sang républicain qui a coulé. Ce sont des bras républicains qui l'ont répandu. O raffinement de l'adresse réactionnaire, elle a su amener les nôtres contre les nôtres : Ledru-Rollin, Caussidière et Flocon ont laissé mitrailler le peuple insurgé par la faim !... »

« Nous renvoyons nos lecteurs au récit lugubre de cette guerre impie contre les travailleurs, et qu'on dirait des républicains rassasiés contre les républicains affamés. Nous comprenons maintenant qu'on nous ait laissé trois jours dans l'incertitude sur la véritable portée de l'insurrection. Des bruits absurdes sur la moralité des ateliers avaient été répandus; des inculpations d'embauchage pour compte des prétendants avaient discrédité d'avance l'esprit des insurgés, et l'on comptait sur cette fausse donnée pour amener les gardes nationales des départements à venir au secours de Paris. La tactique a réussi : la guerre sainte a été proclamée et les ouvriers excommuniés du bien-être »

sont tombés sous une épée exercée à la guerre africaine, à la guerre d'extermination.

« C'est le juste milieu républicain qu'ils avaient voulu combattre cependant; c'est contre la coterie Falloux, Turck et les autres qu'ils avaient prétendu se lever, et ce cri de Vive la République démocratique ne les a pas sauvés de vos coups de feu. On ne se bat pas avec ce courage lorsqu'on n'est qu'un agent mercenaire de l'ambition d'autrui; on ne défend pas si bien la barricade élevée à prix d'argent, et lorsqu'on meurt près d'elle, c'est qu'on combat pour un principe, pour la liberté!

« Ballez des mains, conspirateurs dynastiques; elle n'est plus à vos portes cette armée d'enfants du peuple qui vous avait chassés avec la royauté le 24 février. Prétendants de toute sorte, réjouissez-vous, les républicains s'entredétruisent au cri de Vive la République! La guerre civile vous sert mieux que l'intervention étrangère. Lamartine et Ledru-Rollin ont dépassé Guizot et Duchâtel dans la réaction parlementaire, dans la politique impitoyable.

### Egypte.

ALEXANDRIE, 17 juin. — La santé de Méhémet-Ali est toujours satisfaisante. Ibrahim-Pacha est arrivé le 15, à dix heures du matin, par la voie de mer et sur le bateau à vapeur *Ossiouit*; il venait de faire une tournée dans la Basse-Egypte.

Un événement, dû à l'imprudence et sans doute aussi au crime, vient d'émouvoir la population d'Alexandrie.

Le 10 juin, à l'aube du jour, la police fut avertie que deux cadavres gisaient sur les bancs d'un café arabe. Un médecin du pays fut envoyé sur les lieux, et reconnut, par l'état des corps, que l'accident devait être de date fort récente. Le médecin de l'autorité fit, à son tour, un rapport dont il résultait que la mort avait eu lieu par l'empoisonnement, à l'aide d'une de ces substances telles que la morphine, l'opium, la belladonna, dont l'effet est de frapper de stupeur l'organisme du corps humain. Des recherches dirigées par la police firent bientôt découvrir que, la veille, des indigènes, habitués du café, avaient distribué à quelques personnes des pastilles qui devaient, suivant eux, agir à la manière du hachich. On sut également que divers acheteurs de cette drogue étaient mourants à leur domicile, que les deux morts du café avaient pris des pastilles, et qu'un troisième décès, accompagné des mêmes phénomènes, avait eu lieu dans une maison du quartier.

Quelques personnes étaient encore nanties de ces pastilles. On les interrogea, elles dirent les avoir achetées de marchands ambulants de l'Yemen, qui en faisaient un grand débit dans la ville, et n'avaient aucune connaissance de leur effet meurtrier. La police fit rechercher les marchands; ils étaient partis depuis plusieurs jours pour Smyrne et Constantinople. (Idem.)

### Italie.

VENISE, 19 juin. — Le gouvernement provisoire fait un appel aux sentiments les plus généreux de l'Italie, pour obtenir les secours en hommes, en argent et en armes dont il manque. Nous regrettons de ne pouvoir donner en entier ce document, qui ne fait qu'ajouter à nos craintes sur l'avenir de la reine des lagunes.

RAVENNE, 20 juin. — La deuxième division du corps d'armée napolitain a suivi le honteux exemple de la première division, en reprenant la route de Naples malgré les ordres du général Pepe; des désertions nombreuses nous ont prouvé que cette détermination antitalienne avait froissé plus d'un cœur généreux. (Romag.)

REVERE, 21 mai. — La navigation du Pô est rendue presque impossible par les partis autrichiens qui battent la rive gauche depuis Borgoforte au Mincio.

BOZZOLO. — Il semble résulter, du mouvement des troupes piémontaises, que Charles-Albert va bloquer Mantoue. Ce serait bien à désirer. Les corps piémontais ont poussé jusqu'à Mamirolla. (Echo du Pô.)

BRESCIA, 21 juin. — Le général Durando a fait jeter deux ponts sur l'Adige à la nouvelle que les Autrichiens se retiraient à Tione, en abandonnant les fortes positions de Darzo, Storo et Condino.

MILAN. — Le gouvernement provisoire central de la Lombardie, considérant que le lieutenant-maréchal d'Aspre a violé la convention du 11 juin 1848, par l'avis du 18 juin 1848, qui fixe un délai péremptoire aux Vénitiens pour rejoindre leurs foyers, a déclaré délier de l'observation de la capitulation les citoyens lombards qui se trouvaient à Vicence. (Gazz. de Milan.)

FERRARE, 17 juin. — Les Autrichiens ont avec eux le duc de Modène. (Patria.)

MILAN, 24 juin. — Une lettre de Peschiera confirme que nos forces se concentrent sur Vérone pour tenter un coup décisif. Nous aimerions voir se confirmer le bruit qui court ici, que quarante mille Piémontais ont passé l'Adige à Pontone. Durando, nous en sommes certains, a l'ordre du roi de rester en observation sur le Pô. Les douze mille hommes qui ont capitulé à Vicence remplaceront, dit-on, la garnison d'Alexandrie, qui rejoindra elle-même le camp. Radetzki a frappé Vicence d'une contribution de trois millions de livres autrichiennes.

Comme on le voit, les journaux italiens sont en ce moment remplis de nouvelles les plus contradictoires.

— Des lettres de Milan en date du 23 juin annoncent que le 24, les Autrichiens ont fait une sortie de Mantoue; que le canon grondait aux environs de Goito, et que les ennemis ont été repoussés avec de grandes pertes.

On écrit de Lecco, 24 juin: « Le 21, un corps autrichien s'est présenté sur le mont Pastello. Les Piémontais qui étaient à Rivoli ont passé sur la droite de l'Adige, et gravissant de rocher en rocher, ils ont pris position sur ceux de la Chiesa en face de Pastello, d'où, étant en vue de l'ennemi, ils se sont mis à le fulminer. Aux premiers coups, un major et quelques Autrichiens sont tombés morts; alors leurs compagnons n'ont pas voulu en attendre davantage et se sont précipitamment mis en fuite. »

— Une lettre de Peschiera annonce que le gros de l'armée se porte sur Vérone pour tenter un coup décisif. On dit que les douze mille hommes qui ont vaillamment combattu à Vicence viennent en garnison à Alexandrie, afin de remplacer dix mille Piémontais aguerris qui vont au camp.

— On écrit de Rivoli que nos troupes ont occupé Corano, sur la rive droite de l'Adige, lequel au moyen de ses retranchements ferme la route de Roveredo à Vérone.

Golfe de Trieste, 16 juin. — L'*Imensa* a rejoint l'escadre le 13, jour où a commencé le blocus pour le pavillon autrichien. Hier l'escadre se trouvant très-rapprochée de la ville, cinq ou six personnes de médiocre condition se sont rendues à bord pour se soustraire à la levée de terre et de mer qui s'opère dans ce moment-ci. Ces personnes ont assuré que le blocus ne pouvait manquer d'occasionner bientôt une révolution dans la ville. L'autorité civile avait cédé le pouvoir à l'autorité militaire, et la loi martiale y avait été publiée; ces réfractaires assurent en outre que les équipages des bâtiments de guerre sont très-mauvais. S'ils sortent, ils seront infailliblement battus ou capturés; mais nous avons besoin de quelques vapeurs, le gouvernement devrait se hâter de nous en envoyer. (Corresp. du Risorg.)

— Il est certain que le gouvernement s'est rendu aux vœux du commandant de l'escadre: les journaux de Gènes du 25 annoncent le départ de la frégate la *Gulnara*, et de deux autres vapeurs de la compagnie sarde, qui ont été requis par le gouvernement.

— Une estafette arrivée le 23 au soir à Gènes, a apporté l'ordre de requérir et d'armer en guerre tous les bateaux à vapeur de commerce appartenant aux compagnies sardes. Ces vapeurs devront partir immédiatement pour rallier et renforcer l'escadre italienne.

— Des lettres particulières de Milan annoncent que le 24 les Autrichiens ont fait une sortie de Mantoue et qu'ils ont été repoussés avec de grandes pertes. Le 24 au soir, on entendait une vive canonnade dans les environs de Goito.

VENISE, 19 juin. — Dans la nuit du 19, les Autrichiens ont attaqué le fort de Malghera, situé assez près de Venise, sur le littoral; ils ont été repoussés assez vigoureusement par les pirogues vénitienes; de là ils se sont rendus vers Fusina; ils ont fait beaucoup de mal dans les environs, en brûlant les maisons et saccageant les campagnes. On craint une attaque de cette place et de quelques autres. Les opérations militaires de l'ennemi dans le Vénitien acquièrent chaque jour plus d'importance, mais nous saurons nous défendre.

— Des mesures sévères sont adoptées contre la propagation de nouvelles alarmantes. (Gazz. de Milan.)

— On lit dans le *Conciliatore*, 20 juin: « Les Autrichiens, battus avant-hier à Rivoli, ont reçu un autre échec qui a donné à la division de Savoie la facilité de passer l'Adige. La guerre sera dès aujourd'hui plus active, et sera probablement portée sur les flancs de Vérone. Montebello et Roveredo pourraient être de nouveau illustrés par les victoires sur les Autrichiens. » (Cust. sub.)

### Allemagne.

FRANCFORT, 20 juin. — L'assemblée nationale a revêtu l'archiduc Jean du pouvoir central provisoire.

KOENIGSBERG, 23 juin. — De grands désordres ont eu lieu à St-Petersbourg, l'autorité a, il est vrai, rétabli la tranquillité; mais quelques centaines de personnes ont perdu la vie. (Extrait d'une lettre de Riga.)

FRONTIÈRE RUSSO-PRUSSIENNE, 22 juin. — Le commandant des forces militaires d'observation de Malapan, a reçu la nouvelle qu'une colonne russe marchait vers la frontière prussienne. Plusieurs négociants russes ont reçu l'ordre d'établir soixante magasins le long de la frontière jusqu'à la Wartha. Beaucoup de troupes russes sont arrivées à Calvari: le 17, deux régiments de ligne, et le 13, un détachement de pionniers et un bataillon de chasseurs.

TYROL. — INSPRUCK, 20 juin. — Hier, l'archiduc Jean est parti pour Vienne. Dans l'audience de congé, il s'est exprimé dans les termes les plus touchants. Les ministres Doehhoff et Wessemberg sont aussi partis pour Vienne, et bientôt tout le corps diplomatique les suivra.

GRAND-DUCHÉ DE BADE. — CARLSRUHE, 25 juin. — On sait maintenant que la Prusse renonce à faire partie du triumvirat. Cette nouvelle a produit une vive et agréable sensation. La majorité de la commission du pouvoir central est pour l'archiduc Charles-Jean.

VIENNE, 24 juin. — Vu la continuation des circonstances qui ont rendu nécessaire la défense d'exporter de l'or, de l'argent, cette défense est prolongée jusqu'à la fin de juillet.

SILÉSIE. — MAGDEBOURG. — Dans les villes frontières, on fait garder les arsenaux hors des murs par des compagnies de la landwehr. Il est question de mobiliser toute cette milice.

### Prusse.

BERLIN, 25 juin. — M. Haussmann a répondu à une députation de négociants qui lui demandait des renseignements sur l'état de nos affaires avec la France, que les relations entre les deux gouvernements étaient telles, que les deux gouvernements étaient d'un accord parfait, et qu'une guerre n'était pas à craindre. Cependant l'ex-premier ministre, à qui l'on a adressé une question sur l'arrivée d'une flotte américaine pour protéger l'Allemagne, a répondu que le gouvernement prussien avait fait des démarches pour conclure avec les Etats-Unis un traité d'alliance et d'amitié.

— Le gouvernement de la république vénitienne, considérant que les conditions actuelles de la guerre réclament du gouvernement, de la garde civile, des soldats et de tous les citoyens; l'attention la plus assidue pour l'efficacité de la défense et le maintien de la tranquillité intérieure, décrète:

« L'assemblée convoquée par décret du 3 juin pour le 18 du même mois, est ajournée quant à présent. » Venise, le 15 juin. « Signé MANIN, président. »

### Angleterre.

Les journaux anglais du 28 n'étaient pas arrivés à Boulogne au moment du départ du courrier.

— On lit dans le *Globe* du 27: « Il règne dans la Bourse et dans la Cité plus de contentement par suite du triomphe de l'ordre à Paris.

« On espère qu'il n'y aura plus de troubles et que dans les autres villes continentales, les amis véritables du progrès pourront étouffer l'anarchie. Il sera intéressant de voir la forme du gouvernement que la France adoptera jusqu'à l'élection du président. On espère que dans l'état de langueur où continuera d'être plongé le commerce, en France, les banquiers et capitalistes, ayant plus de sûreté, agiront plus librement. »

Que les Anglais se rassurent, la France restera République, et malheur à ceux qui tenteraient autre chose!

### NOUVELLES DIVERSES.

— Les recettes du chemin de fer de Paris à Rouen se sont élevées pendant la semaine finissant le 17 juin à 97,721-65 dont 53,050-13 pour 11,946 voyageurs et 44,691-50 pour les marchandises.

Les recettes du chemin de fer de Rouen au Havre se sont élevées pendant la semaine finissant le 17 juin à 42,890-10 dont 23,237-85 pour 7,494 voyageurs et 19,652-13 pour les marchandises.

— On dit que le journal la *Presse* reparaitra demain; cependant rien n'indique que M. E. de Girardin soit rendu à la liberté.

— L'administration des postes prévient le public dans les départements, qu'elle se charge gratis de transporter à Paris la charpie et le linge destiné au pansement des blessés.

— Trois cents hommes de la garde nationale de Saintes, sont partis pour Paris. Des détachements des gardes nationales de Rochefort, Saint-Jean-d'Angély, La Rochelle, sont également en marche.

— Une proposition relative aux lois de la presse qui a été présentée déjà depuis plusieurs jours, a été distribuée aujourd'hui; elle est signée par MM. Pyat, Pascal Duprat, Pierre Leroux, Louis Blanc, etc., etc. Elle demande:

1° Que toutes les lois fiscales présentées sur la presse soient abolies;

2° Que le délai pour rendre les cautionnements aux gérants des anciens journaux ne pourra pas être de plus d'un an.

— Un ordre du ministre de la guerre Lamoricière, placardé ce matin dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, porte que si à huit heures, ce soir, chaque habitant du 12<sup>e</sup> arrondissement n'a pas remis les armes aux lieux indiqués, les individus chez lesquels se trouveront des armes dans les perquisitions qui vont avoir lieu, seront punis suivant la sévérité de la loi.

— On lit dans l'*Indépendant de Marseille*:

« Quelques bruits alarmants s'étaient répandus ce matin, dans notre ville, au sujet de nombreuses bandes qui auraient, disait-on, descendu le Rhône, pour se mêler à nos insurgés. Le fait est qu'un second détachement d'ouvriers du Nord, qui se dirigeait en Italie, et dont les projets n'ont rien d'hostile pour l'ordre public, est arrivé dans la matinée, venant d'Avignon, et nous apprenons que l'autorité, par mesure de précaution, l'a fait interner au Lazaret. »

Le Directeur-Gérant, FAURES.

### ANNONCES.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE PUBLICITÉ.

## FACTEURS LYONNAIS

Bureaux à Lyon, rue d'Algérie, 2, à l'entresol.

Au moment où les affaires prennent une nouvelle vie, une nouvelle activité, l'administration des **Facteurs Lyonnais** est appelée, par ses puissants moyens de publicité, à rendre d'immenses services à une foule d'industries oubliées ou ignorées du public.

La publicité est le plus puissant levier de l'époque; il est aujourd'hui bien avéré que toute industrie qui n'a pas recours aux millions de voix de la publicité, ou périt ou languit, tandis que celles qui s'appuient sur cette puissance, deviennent bientôt florissantes. — C'est l'argent le mieux placé.

L'administration des **Facteurs Lyonnais** se charge: De la rédaction, de l'impression et de la distribution à domicile des avis, circulaires, mémoires, lettres de faire-part, billets de garde, cartes de visite et de toutes espèces d'imprimés, etc., etc.;

De l'affichage, de la rédaction et de l'impression des affiches;

Du transport des feuilles périodiques;

De la rédaction des annonces et réclames;

De l'insertion et de l'abonnement à tous les journaux français et étrangers;

Enfin, l'administration met à la disposition du public son zèle et son activité pour donner à toutes les industries la plus large publicité.

### Bourse de Paris, 30 juin 1848.

Cours de clôture.		Compt.	50 c.
5 0/0 comptant, 69.	5 0/0 fin cour. 69.	Saint-Germain.	»
4 1/2 »	4 0/0 fin » 53	Versaille (rive droite).	20
3 0/0 » 46.	3 0/0 fin » 46.	do (rive gauche).	95
Banq. de France 1233.	4 canaux 765.	Paris, Orléans.	403 73
Bons de tr. 18 0/0.	Oblig. de la ville, 1143.	Paris, Rouen.	»
		Rouen, Havre.	»
		Marseille, Avignon.	217 30
		Strasbourg, Bâle.	82 30
		Centre.	235 25
		Amiens, Boulogne.	»
		Orléans, Bordeaux.	597 50
		Nord.	532 30
		Paris, Lyon.	310
		Paris, Strasbourg.	532 30
		Tours, Nantes.	540
		Montceau.	»
		Dièppe.	»
rente de Naples, 71 73.	Vienne.		
Empr. Romain, 58 1/2.	Piémont, 330		
5 0/0 Portugais.	Haiti.		

LYON.—IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND,